

ACTIVITÉS

Assemblées Générales, Pontivy (Morbihan)

10 Mai 1964

L'Assemblée Générale ordinaire annuelle de la S.E.P.N.B. qui se doublait cette année d'une Assemblée Générale extraordinaire en raison des modifications apportées aux statuts de notre association, s'est tenue à Pontivy, le dimanche 10 mai.

Après un bref Conseil qui devait se tenir de 8 heures à 9 heures à Mûr-de-Bretagne, 90 participants venus des cinq départements bretons, de la Manche et du Maine-et-Loire, se retrouvaient sur la Grande-Place de cette petite ville des Côtes-du-Nord pour la traditionnelle excursion sous la conduite de notre Président-fondateur, M. Marcel GAUTIER. On trouvera par ailleurs la relation sous sa plume de cette exploration d'une région qui doit précisément devenir l'un des Parcs Naturels de l'Ouest.

A 13 h. 30, 64 sociétaires se retrouvent à l'Hôtel Robic à Pontivy pour le déjeuner précédant les Assemblées. De l'avis unanime des participants, ce banquet faisait le plus grand honneur aux meilleures traditions de la gastronomie bretonne. A 15 heures, le Président GAUTIER ouvre les Assemblées, après avoir excusé le Président LAMI et les membres empêchés d'être des nôtres, il salue les personnalités présentes : M. Maurice FOUGHARD, représentant le Professeur CORILLO de la Société d'Etudes Scientifiques de l'Anjou ; le Professeur BOUXIN, du Collège de France, membre d'honneur de la S.E.P.N.B. ; M. Masson, Conseiller municipal ; notre collègue, M. FRAVAL DE COATPARQUET, Président de la Société Ornithologique du Morbihan, etc... M. Marcel GAUTIER retrace ensuite, au moment où « Penn ar Bed » prend le départ d'une seconde décennie, l'histoire de notre Société en rendant hommage à ses principaux animateurs et à tous ceux qui lui apportent fidèlement leur soutien, notamment aux collectivités qui nous subventionnent si généreusement. Un hommage particulier est rendu à Pontivy dont la Caisse d'Epargne puis la municipalité viennent de nous apporter leur appui, ainsi qu'au Conseil Général du Morbihan, représenté parmi nous par M. Ronc.

M. M.-H. JULIEN retrace ensuite l'activité de la Société au cours de l'exercice 1963, au cours duquel nous avons eu la tristesse de perdre 4 membres parmi lesquels le Dr TESSON, éminent ornithologiste, d'enregistrer 95 démissions tandis que 39 membres ne pouvaient être contactés par suite d'un changement d'adresse non signalé et que 88 devaient être radiés pour non-paiement de la cotisation. Il est à souhaiter que dans l'avenir l'importance de ces dernières pertes dues surtout à la négligence soient ramenées à un taux beaucoup plus bas.

En dépit de ces quelques pertes, nos effectifs se sont accrus de 89 membres en 11 mois selon les modalités suivantes :

	Juin 1963	Mai 1964
Côtes-du-Nord	98	97
Finistère	480	521
Ille-et-Vilaine	159	135
Loire-Atlantique	108	101
Morbihan	111	111
Région parisienne	328	352
Autres départements	262	348
Etranger	28	39
	1615	1704

Au point de vue financier, 1963 se présente comme un budget de rigueur, ce qui nous a permis de résorber en grande partie le déficit que nous traînions depuis plusieurs années :

BILAN 1963

RECETTES		DÉPENSES	
Subventions	8.190,00 F	Impressions P.A.B. . . .	13.658,25 F
Cotisations	13.984,00 F	Secrétariat, propagande,	
Recettes Cap-Sizun	3.208,40 F	petit équipement	9.201,31 F
Dons	1.157,50 F	Cotisations et Impôts . . .	62,00 F
Vente au n°	2.104,60 F	Frais Réserves et Sec-	
		tions	4.197,00 F
		Déficit 1962	1.586,62 F
	28.645,30 F		28.705,30 F
	DEFICIT : 60,00 F		

Ce bilan 1963 témoigne cependant d'un accroissement important des subventions, 14 nouvelles collectivités nous ayant aidé pour la première fois en 1963, par contre une certaine stagnation des rentrées de cotisations est à déplorer, les recettes du Cap-Sizun sont, elles, en hausse sensible, les dons demeurant malheureusement très limités. Mais on enregistre un accroissement très net des ventes d'anciens numéros. Au chapitre des dépenses, il faut noter les restrictions qui ont dû être apportées dans l'impression de la revue, le développement des dépenses de secrétariat et de gestion des réserves et sections, le nombre de ces dernières ne cessant d'augmenter.

1964 devrait marquer au contraire la reprise d'une certaine expansion et ce, d'une part, grâce à l'augmentation du taux des cotisations et surtout à l'accroissement des subventions qui nous sont généreusement consenties par les Conseils Généraux et collectivités, et pour la première fois cette année par le Centre National de la Recherche Scientifique ; le projet de budget 1964 atteint la somme de 4 millions d'anciens francs, comprenant les premiers frais d'établissement de notre bureau d'études et d'informations.

M. JULIEN présente les épreuves de la carte de membre de la S.E.P.N.B. dont la distribution progressive sera assurée à toutes les catégories de sociétaires. Sur décision de l'Assemblée, il est convenu que le titulaire de cette carte sera autorisé à visiter gratuitement notre Réserve Naturelle du Cap-Sizun.

Sont ensuite évoquées les questions suivantes :

MARAI DE LA VILAINE

On sait que la S.E.P.N.B. a été chargée de mettre sur pied une Commission d'étude écologique dont les conclusions devaient être jointes au dossier avant la décision finale. A cette occasion, une excellente collaboration s'est instaurée entre le Service du Génie Rural et notre Société, mais la décision inopinée de construire le barrage a été prise par le Gouvernement. La S.E.P.N.B. a vivement protesté contre cet état de fait qui n'est pas imputable au Génie Rural et a dû envisager une reconversion des études en cours pour délimiter le périmètre et les conditions de réalisation et d'entretien de la future et vaste Réserve des marais de la Vilaine — prévue au programme général d'aménagement du Bassin. — Des études spéciales seront consacrées à ce problème dont nous aurons l'occasion de parler.

BUREAU D'ETUDE ET D'INFORMATION

On se souvient que notre Société dont les animateurs n'arrivent pas à faire face partout aux multiples problèmes que pose la Conservation de la Nature dans le cadre régional, avait lancé l'idée de s'adjoindre les services d'un Ingénieur-écologiste secondé par un secrétariat. A cet effet, des demandes d'augmentation très importantes des subventions avaient été sollicitées des 5 Conseils Généraux de Bretagne qui, très favorables à ce projet, n'ont pu cependant — malgré une extrême bonne volonté pour les 4 départements

de la région de programme qui nous ont accordé chacun 2.500 F — répondre complètement à notre appel.

Dans ces conditions, nous pourrions seulement engager des chercheurs de façon temporaire et susciter l'élaboration de monographies, de diplômes et de thèses sur des sujets se rattachant à la conservation de la nature, leurs auteurs étant aidés par la S.E.P.N.B.

Un effort va être tenté auprès des Chambres d'agriculture pour voir si elles ne pourraient fournir le complément de financement indispensable pour reprendre notre première formule.

RELATIONS AVEC LES MILIEUX AGRICOLES

Une telle liaison avec les Chambres d'agriculture nous permettrait en outre de resserrer nos contacts avec le monde agricole qui nous ignore pratiquement. Ces contacts se résument en effet à l'adhésion personnelle de quelques cadres de la profession, quelques Chambres d'agriculture sont abonnées à « Penn ar Bed » ainsi que l'Ecole Nationale Supérieure Agronomique et le Lycée Agricole de Rennes. La Protection de la Nature, le maintien de la valeur biologique des sols, le rôle des haies, les précautions — et surtout les dangers — dus à l'emploi des insecticides sont des notions pour la plupart vides de sens pour les masses paysannes. Le livre « Printemps silencieux » a bien suscité quelques petits échos dans les chroniques agricoles, grâce notamment à un article du journal « Match », mais rien n'a pénétré en profondeur. Et pourtant les agriculteurs en ignorant de plus en plus nombre d'exigences naturelles, se privent d'une production plus économique et de qualité supérieure ; aussi dans les années qui viennent un effort tout particulier doit être tenté auprès des conseillers agricoles, des instituteurs agricoles itinérants, du personnel enseignant, des dirigeants des mouvements de jeunesse rurale, etc.. Un numéro spécial de notre revue sur ce sujet serait très utile, c'est un de nos plus anciens projets, mais sa réalisation est très difficile.

REMEMBREMENT

Les participants de l'excursion ont été à même de se rendre compte dans les régions limitées des Côtes-du-Nord et du Morbihan de l'ampleur démesurée des opérations de remembrement en cours. Dans d'autres régions cependant, une politique d'arasement plus harmonieuse et logique commence à prévaloir. Aussi notre Société doit-elle redoubler ses efforts d'information et consacrer davantage d'études à ce problème capital.

ACTION REGIONALE

Par contre, nos contacts avec les animateurs de l'expansion régionale groupés au sein du C.E.L.L.B. demeurent suivis et fructueux. La Conservation de la Nature n'a pas été oubliée dans la Loi-Programme intérimaire. Il faut espérer cependant qu'elle ne le sera pas une fois de plus lors de la distribution des crédits nationaux dont ont déjà bénéficié les autres options du Tourisme bretons : Nautisme, Thalassothérapie, aménagement du Canal de Nantes à Brest, etc..

MARINE MARCHANDE

Les implantations ostréicoles et myticoles continuent à se faire apparemment en l'absence de tout plan concerté et notre Société n'est toujours pas représentée auprès de la Commission qui siège, paraît-il, auprès de l'I.G.A.M.E. de Rennes.

CONSTRUCTION ET TOURISME

M. JULIEN déplore que nos rapports se soient quelque peu espacés avec cette première administration depuis qu'elle ne s'occupe plus que partiellement des questions d'Aménagement du Territoire. Il est à souhaiter que le Permis de construire soit de plus en plus sévère dans les zones sensibles car une seule construction peut gâcher le site le plus prestigieux.

A cet égard, il propose à l'Assemblée le lancement en France de la politique néerlandaise du « tiers sauvage » qui consiste à laisser 1/3 du

littoral en zone non-aedificandi et où seuls les sentiers de piéton seront autorisés. Un rapport en ce sens a été présenté au Congrès de la Mer.

Des contacts ont été établis avec les promoteurs du Plan d'Aménagement touristique du Morbihan actuellement en cours d'élaboration.

RELATIONS AVEC LA PRESSE

Pour faire connaître la protection de la nature, le moyen le plus efficace est sans doute la presse. C'est pourquoi il est proposé de mettre sur pieds une sorte de petite agence de presse sur la nature qui alimenterait en articles, notes, appels, faits divers, les quotidiens et hebdomadaires régionaux. Un appel est donc lancé à tous nos membres pour alimenter ce fonds de textes sur la protection. Les adresser non pas directement aux journaux mais par l'intermédiaire du secrétariat de la S.E.P.N.B. qui en assurera la diffusion après mise au point, si nécessaire, de façon à imprimer à notre action de propagande une politique cohérente.

ENSEIGNEMENT DE LA CONSERVATION DE LA NATURE

L'absence de leçons et de cours sur la protection et les principes écologiques ne cesse de retarder l'époque où une génération aura pu être élevée dans le respect de notre patrimoine naturel et dans la compréhension des phénomènes qui régissent notre environnement naturel. De plus des projets très inquiétants viseraient à réduire l'étude des sciences naturelles, sauf pour les élèves qui auraient choisi l'option biologique destinée aux futurs naturalistes, médecins, vétérinaires, etc... Ingénieurs, administrateurs seraient donc éduqués pratiquement en dehors de tout enseignement de la nature. Une telle évolution serait catastrophique et contraire à toutes les expériences valables de l'étranger, aussi nous devons tous lutter contre ce danger.

VENTE AU NUMERO DE « PENN AR BED »

Actuellement notre revue n'est régulièrement vendue qu'à Brest, Morlaix, Quimper et Rennes. Des correspondants qui assureraient les dépôts chez les libraires et notamment les Maisons de la Presse, sont souhaités dans toutes les autres villes bretonnes. Ceci non pas tellement pour augmenter les ventes que pour contribuer à faire connaître notre mouvement. Se mettre en rapport avec le secrétariat, d'avance merci !

CONVENTION DE 1950

M. JULIEN fait part à l'Assemblée de la surprenante attitude d'un groupement important de chasseurs de gibier d'eau qui a pris pour cible (et pour tremplin publicitaire !) ce texte pourtant très favorable aux sauvagins français dont le premier souci devrait être la sauvegarde de leur cheptel d'oiseaux-gibier, but primordial de la dite convention.

Une documentation peut être fournie par le secrétariat à toute personne qui accepterait de faire une demande auprès d'un parlementaire, notamment auprès de ceux non bretons qui n'ont pas été touchés par notre Société.

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Après l'étude de toutes ces questions relevant de l'Assemblée Générale ordinaire, le Président passe à l'Assemblée Générale extraordinaire nécessaire pour la modification des Statuts dont le nouveau texte élaboré au cours des derniers Conseils a été mis au point par notre dévoué collègue, M^r PUGENT. Après diverses interventions qui amènent à quelques retouches de détail, le texte (1) est adopté à l'unanimité en dépit des réserves formulées par M. JACQ, de Ploubazlanec, à l'encontre de la proposition de M. LE BOURHIS, de Brest, qui après un exposé assez critique avait obtenu que soit prévu un second représentant pour le seul département du Finis-

(1) Il nous est impossible, étant donnée sa longueur, de publier le texte des Statuts. Tout membre intéressé peut en demander communication au secrétariat.

lère, ceci en raison de l'antériorité des Cereles Géographique et Naturaliste, de l'importance des effectifs et d'une certaine dualité Nord et Sud-Finistère.

La création éventuelle de sections périphériques a été finalement limitée aux seuls départements limitrophes de la Bretagne. A ce sujet, l'Assemblée a officialisé notre section de la Manche qui, sous la direction de M^{lle} L. LECOURTOIS, a déjà fait un excellent travail dans le Cotentin, ainsi que notre section des Côtes-du-Nord animée par notre collègue C. THÉROT.

Ces nouveaux statuts ont nécessité le renouvellement total des membres du Conseil dont on trouvera la liste ci-après.

A 18 h. 30, l'ordre du jour étant épuisé, le Président M. GAUTIER lève la séance.

CONSEIL

Membres titulaires :

Président : M. Robert LAMI *

Vice-Présidents : MM. Marcel GAUTIER et Pierre MAILLET.

Secrétaire Général-Trésorier : M. Michel-Hervé JULIEN.

Secrétaire de Rédaction : M. Albert LUCAS **

Délégués :

M^{lle} J. BAUDOUIN-BODIN (Loire-Atlantique).

M. René BOZEC *** (Morbihan)

M. A.-H. DIZERBO (Nord-Finistère)

X... (Sud-Finistère)

M^{lle} Lucienne LECOURTOIS (Sections périphériques)

M. Louis LOARER (Ille-et-Vilaine)

M. Claude THEPOT (Côtes-du-Nord)

Membres associés :

M. Claude BABIN (Comité de Rédaction)

M. Jean DE BAGNEUX (Président de la section des Côtes-du-Nord)

M. Gwenn-Aël BOLLORÉ (Réserve des Glénans)

M. Jean BONNIN (Section locale de Lorient)

M. Wilfrid DELAFOSSE (Président de la section de la Manche)

M. Georges DURAND (Section locale de La Roche-sur-Yon)

M. Yves HUON (Section locale de Paimpol)

M. Edouard LEBEURIER (Réserve de la Baie de Morlaix)

M. François LE BOURHIS (Section locale de Brest)

M. Olivier LE FAUCHEUX (Relations avec la R.T.F.)

M. Louis LE PAPE (Réserve du Cap-Sizun)

M^{lle} Germaine LE TALOUDEC (Réserve de Belle-Ile)

M. G. MOISAN (Section locale de Rostrenen)

M^e Georges PRIGENT (Études juridiques)

* et Réserves du Golfe de Saint-Malo

** et Réserves de l'Iroise

*** et Réserve de Méaban

ADDENDA ET ERRATA

Les algues de profondeur et leur répartition dans la Manche (M.-T. HALOS) :

— p. 196 : A propos des fonds coralligènes, il faut signaler les travaux en cours de M^{lle} J. CALIOCH, dans la baie de Morlaix. Ils doivent apporter des précisions importantes à nos connaissances actuelles, tant sur la structure et la détermination des algues calcaires que sur les peuplements des fonds de maërl (voir aussi l'Addition à l'Inventaire de la Flore marine de Roscoff, Trav. Stat. Biol. Roscoff, janvier 1964, p. 17).

— p. 197 : ligne 6 : lire *Gracilaria*

ligne 12 : lire *latifolia*

— p. 199 : lire : fig. 19 (à gauche) : *Pterosiphonia parasitica*.

fig. 20 (à droite) : *Halopteris filicina*.